

MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Réunion du Conseil Municipal du 17 février 2022

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 17 février 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance dans la salle des cérémonies rénovée. Les élus se réjouissent de la nette amélioration phonique et esthétique suite aux travaux réalisés. Monsieur le Maire procède à l'appel des membres.

Présents : Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Michel DE RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Annie SOLDADO.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Evelyne PALMAS a donné pouvoir à Martine MARSEILLE.

Monsieur Michel DE RANCOURT est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A- Présentation d'un projet artistique et de bien-être sur la Commune :

Monsieur le Maire présente Marine LETHUILLIER et Jérémie GAYAUD, présents pour exposer leur projet artistique et de bien-être sur la Commune. Le projet qui serait porté sous le statut de la microentreprise, a pour objectif de proposer des ateliers de couture, yoga et de musique pour lequel Madame LETHUILLIER et Monsieur GAYAUD recherche une salle.

Actuellement résidents sur Chorges, ils souhaitent créer ce projet sur la commune de Prunieres qu'ils affectionnent et dans laquelle Monsieur GAYAUD a été scolarisé et a grandi, afin de proposer des activités culturelles en cours individuels et en pratique collective.

Le projet vise les habitants de la commune et des communes alentours (Chorges, Saint Apollinaire, Réallon) et est étendu à toutes les tranches d'âge : scolaires, jeunes, adultes et seniors. Ils souhaiteraient démarrer dès la rentrée 2022, deux journées par semaine. Madame LETHUILLIER est notamment professeur de yoga et a travaillé dans la haute couture. Monsieur GAYAUD a géré pendant plusieurs années les projets de l'école de musique actuelle d'Embrun et prévoit de donner des cours de guitare, basse, chant ainsi que des initiations au piano et à la batterie.

Les membres du Conseil soulignent leur intérêt pour le projet et proposent de le soumettre au prochain conseil, le temps d'appréhender l'ensemble des aspects techniques et réglementaires.

B- Ordre du jour :

1°) Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

La Commune a signé en 2016 une convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de la légalité. L'avenant a pour but de compléter la convention initiale afin d'adresser les actes relatifs à l'urbanisme et à la commande publique.

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

2°) Charte forestière de territoire de Serre-Ponçon

La Communauté de communes a élaboré la 1^{ère} charte du territoire de Serre-Ponçon en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. Cette charte identifie douze actions et établit un programme pluriannuel d'actions qui prend en compte la gestion multifonctionnelle des forêts. Elle est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse : <https://www.ccserreponcon.com/filiere-foret-bois-charte-forestiere>

Monsieur le Maire précise que les communes restent souveraines pour définir les actions qu'elles souhaitent porter. La signature de la Charte concrétise avant tout une dynamique face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques autour de la forêt mais peut également générer des financements supplémentaires sur les actions que la commune souhaiterait porter.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

3°) Prestation de travaux 2022 sur les limites parcellaires dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion communal

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion et suite aux échanges avec l'ONF, une nouvelle parcelle n°7 est créée dont les limites doivent être marquées. Le devis estimatif des travaux s'élève à 1 445,25 € HT.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

4°) Renouvellement de la convention d'intervention foncière avec la Safer

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la convention d'intervention foncière passée avec la SAFER est arrivée à expiration le 31 décembre dernier. Cette convention permet à la commune d'être informée du marché foncier. Cette convention est signée pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022.

Les conseillers municipaux choisissent les modalités de surveillance définies dans la convention de type 1 soit un coût forfaitaire annuel de 60 € HT pour la veille foncière et actent des tarifs de rémunération sur les opérations réalisées.

5°) Classement des voies dans le domaine communal public : reprise de la délibération n°2021-08 du 25 mars 2021

Monsieur le Maire informe qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la précédente délibération concernant la voie « Impasse des écrins. »

Il convient donc de modifier la délibération afin de prendre en compte le linéaire réel : Impasse des écrins : 35 mètres.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

6°) Personnel communal : modalités du compte épargne-temps

Monsieur le Maire informe que tous les agents publics peuvent demander à bénéficier d'un compte épargne-temps qui leur permet de ne pas perdre leurs congés non soldés en fin d'année. L'assemblée délibérante doit déterminer, après avis du Comité technique les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les modalités décrites pour le compte épargne-temps et ouvrent le droit à l'indemnisation et à la prise en compte pour la retraite des jours acquis à l'unanimité.

7°) Personnel communal : délibération sur les autorisations spéciales d'absence

Le Maire rappelle que la durée annuelle de travail est de 1607 heures. Pour autant, afin de prendre en considération certains événements pouvant affecter les agents, l'assemblée délibérante peut définir les cas où les agents peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence. Les autorisations spéciales d'absence sont fixées limitativement et ne peuvent être accordées que sous réserve des nécessités de service. Elles concernent les événements personnels et/ou familiaux : mariage, pacs, décès maladie très grave, déménagement, rentrée scolaire, fonction de représentant de parents d'élèves, convocation à un concours ou un examen professionnel en rapport avec l'administration. Elles ne peuvent être accordées que sur présentation d'un justificatif.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

8°) Personnel communal : modification du temps de travail des emplois emportant suppression/création d'emploi

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif principal (+2,5 heures hebdomadaires) et du poste de secrétaire de mairie (+ 2,5 heures hebdomadaires) afin de prendre en compte la charge effective de travail et le besoin de la collectivité.

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération.

C- Informations :

1°) Reversement à la Communauté de communes de la taxe de séjour perçue sur le territoire communal par opérateur numérique

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes a transmis un tableau des montants de la taxe de séjour reversés par les opérateurs numériques (AirBnB, Abritel, Booking, Gites de France) intervenants sur le territoire. Il indique que pour la Commune de Prunières, les montants reversés à la Communauté de communes par ces opérateurs a évolué de 46 % entre 2020 et 2021 pour s'élever à 14 276,09 € malgré le contexte sanitaire.

2°) Présentation de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes

Monsieur le Maire informe de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes. Le niveau d'intervention de la Région augmente. La subvention régionale peut atteindre 50 % de la dépense jusqu'à 200 000 € de subvention voire 250 000 € pour les projets d'aménagement d'espaces publics comportant un volet re « naturation. » Pour le dispositif supplémentaire concernant les communes de moins de 1500 habitants, le plafond de la subvention régionale passe de 12 000 € à 15 000 €. Il est possible de bénéficier d'une avance plafonnée à 50 % du montant de la subvention.

Monsieur Pierre DOUSSOT précise que la Commune a sollicité en 2021 l'aide régionale sur deux opérations : les travaux du cimetière et pour l'acquisition du nouveau véhicule communal.

3°) Tarifs de la redevance assainissement de la Communauté de communes

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle qu'il était prévu que la tarification de l'assainissement collectif évolue chaque année de 12 centimes pour arriver à 0,80 € au terme des cinq ans et de la même manière, l'abonnement serait porté à 66 €. Constatant l'augmentation significative des coûts, matériaux et électricité, pour l'année 2022, les élus communautaires ont décidé que la redevance assainissement serait augmentée de 13 centimes par mètre cube traité. L'abonnement s'élèvera à 63,86 €. Il informe également que d'importants travaux sont prévus sur la station des Risouls.

4°) Décisions du maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délibération n°2020-35 du 10 juillet 2020.

Année 2021 :

Décision portant signature de l'avenant à la convention avec le Centre de gestion pour le service mutualisé hygiène et sécurité au travail ;

Vente d'une concession au cimetière communal à Monsieur Sépulchre domicilié à Prunières pour une durée de 30 ans ;

Passation d'une mission de maîtrise d'œuvre avec l'atelier Topografik en vue d'une étude sur la requalification et l'aménagement paysager des secteurs du triangle de la Clouisse, du hameau de l'Eglise et des abords de la mairie pour un montant de 8 500€ HT ;

Signature d'une mission de prestations topographiques pour le réseau d'eau conclue avec le cabinet Toulemonde Bontoux pour un montant de 1 475 € HT ;

Acceptation d'un don de téléviseur grand écran et d'un bureau de la part de M. et Mme Delaitre.

Année 2022

Renouvellement de l'adhésion au CAUE pour un montant de 100 € ;

Renouvellement de l'adhésion à la Cofor pour un montant de 200 €.

5°) Point sur le marché de travaux de l'eau potable et des réseaux secs

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que le délai de la consultation des entreprises dans le cadre du marché de rénovation et de fiabilisation du réseau d'eau potable est échu depuis le 15 février 2022 à midi. Une réunion pour l'ouverture des plis et pour débiter l'instruction des candidatures et des offres est prévue avec le maître d'œuvre le 22 février prochain à 11 h00.

6°) Réunion publique de la Communauté de communes de Serre-Ponçon sur le territoire

Monsieur le Maire informe que la réunion publique de présentation des projets de la Communauté de communes prévue initialement le 8 mars est reportée au 15 mars 2022 à 17h30¹.

D- Tour de table :

⇒ Monsieur le Maire informe que Madame Nathalie CANSIER, apicultrice adhérente au CSLG a pris contact avec lui pour un projet d'installation d'une miellerie sur le terrain communal situé au Port de Prunières que la Commune met actuellement en location au CSLG la parcelle AC 83 de 5410 m² pour le parcage de bateaux.

Les membres du Conseil signalent que le projet doit respecter les règles du PLU et d'inconstructibilité du terrain en zone N.

⇒ Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes organise un planning d'ateliers de concertation sur la mobilité à compter de fin février. Ils sont dédiés aux étudiants et scolaires, aux actifs et aux seniors. Un sondage sera également mis en ligne sur le site de la Communauté de communes de Serre-Ponçon. Une newsletter d'information sera diffusée pour solliciter une participation importante.

⇒ Suite au dernier rapport du service de prévention et de sécurité au travail, Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande si les élus seraient d'accord pour que l'employé communal crée un espace séparatif de restauration au sein du local dédié aux toilettes et douches. L'option est à étudier au regard de l'espace disponible et de la réglementation en matière d'accessibilité. Une séparation sous forme de rideau est envisageable.

¹ A l'heure où ce compte-rendu est rédigé, la commune vient d'être informée que la réunion publique est reportée au jeudi 7 avril 2022 à 17h30.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe qu'une visite des bâtiments de la mairie en présence d'un architecte est prévue vendredi 18 février à 10h00. L'objectif étant notamment de trouver des solutions au manque d'espace de stockage et de rénover la salle polyvalente pour plus de fonctionnalités. Il ajoute que les travaux de la salle de Cérémonie sont terminés pour un coût de 8 593,64 € HT intégrant peinture, acoustique, lasure de porte et changement de luminaires.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande aux élus de faire remonter les besoins de travaux en matière de voirie communale afin de transmettre le programme de voirie communale pour l'année 2022 au Département.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD présente une nouvelle lame à neige avec étrave et recherche une solution pour le gravillonnage de la chaussée concomitante au déneigement permettant de réduire le nombre de passage.

⇒ Madame Annie SOLDADO fait un compte-rendu de la dernière réunion du Smictom et indique avoir resollicité la mise en place d'un bac à verre aux Blanchons et l'enfouissement partiel des deux containers au Serre. Des composteurs pour les biodéchets sont prévus au Serre, à l'Eglise, à Pra Périer et aux Vignes.

Les élus informent que tous les habitants n'ont pas reçu les réglettes d'aide au tri suite à des problèmes de distribution de la Poste². Monsieur le Maire va solliciter le Smictom pour une dotation complémentaire.

⇒ Madame Martine MARSEILLE informe que suite à la réunion tourisme et développement touristique de la Communauté de communes, il a été précisé que le projet initial de construction du nouvel office de tourisme de Chorges sur deux bâtiments a été modifié et se fera sur un bâtiment. Le nouvel office de tourisme sera situé à l'emplacement des anciens locaux techniques de la Commune de Chorges, près de l'Intermarché. Elle a également participé à la commission culture et patrimoine : les sept bibliothèques du territoire ont le projet de se mettre en réseau tout en se spécialisant chacune. Les habitants du territoire pourront avec une adhésion unique accéder à l'ensemble des bibliothèques et des fonds documentaires.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande si les conseillers approuvent l'idée de se dessaisir des livres de l'ancienne bibliothèque qui sont aujourd'hui inutilisés afin de libérer de l'espace. Un inventaire des ouvrages sera fait et les livres pourront être donnés à des associations ou des écoles intéressées ou cédés dans le cadre d'une foire aux livres.

Les conseillers municipaux approuvent.

⇒ Madame Martine MARSEILLE informe que la commission communale embellissement du village s'est réunie suite aux propositions du bureau d'études TopoGrafik et a validé les aménagements au niveau de la bassine (aire multi fonctionnelle et aménagements paysagers), cheminement du cimetière à l'Eglise, aménagement du carrefour de la Clouisse.

Monsieur le Maire précise avoir pris contact avec Monsieur JP Léouffre, propriétaire du terrain autour de l'Eglise pour lui exposer le projet, celui-ci lui a adressé un refus catégorique.

⇒ Madame Martine MARSEILLE informe qu'une foire aux plants sera organisée sur la Commune. L'objectif est d'échanger le surplus des semis réalisés par chacun dans le cadre d'un événement convivial. Elle est prévue le lendemain de la journée écocitoyenne soit le 28 mai prochain.

⇒ Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mars.

⇒ Monsieur Pierre DOUSSOT informe que la régie assainissement demande aux communes d'imaginer leur évolution démographique dans les 15/20 ans pour calibrer les stations.

⇒ Monsieur Michel De Rancourt déclare que les habitants du quartier des Vignes sont surpris et regrettent de ne pas avoir été informés des problématiques du raccordement à la fibre de ce quartier. Ce changement a des conséquences significatives pour ceux qui attendaient d'être raccordés rapidement notamment pour le télétravail. Le Maire indique qu'il existe deux options pour le raccordement du quartier : soit en aérien avec la mise en place de poteaux ce qui n'est pas souhaitable ou un enfouissement moyennant un coût très important et difficilement supportable pour le budget de la Commune. Il précise

² A l'heure de rédaction de ce compte-rendu, le Maire vient d'être informé que les réglettes de tri pourront être disponibles dès le 1^{er} mars prochain.

qu'une réunion pour aborder les différentes problématiques des communes du territoire et les éventuelles solutions quant au déploiement de la fibre sera organisée avec le représentant SFR au niveau de la Communauté de communes.

⇒ Madame Céléna MONDON informe avoir participé à une réunion sur le projet Alcotra « Bien vieillir » : une expérimentation sur le transport des personnes âgées à la demande est à l'étude. Des ateliers « forêt et bien-être » gratuits pour les seniors seront organisés par le Codes 05 mi-juin. Le numéro 2 de « l'Echo des terres » est à distribuer aux personnes de plus de 80 ans. Il leur est demandé de faire un retour de leur avis sur le 1^{er} numéro.

⇒ Madame Céléna MONDON informe que certaines familles ont été interloquées par le dernier compte-rendu concernant la prise en charge par la commune des frais de cantine des enfants scolarisés. Les familles lui ont demandé de transmettre les questions suivantes au Conseil :

- Le financement de la cantine scolaire est-il assimilé à un don ou est-ce une obligation ?
- Que fait la commune pour les collégiens et les lycéens ?
- Que fait la commune pour les enfants en bas-âge ?
- La Commune adhère-t-elle au programme « Moby transport scolaire » de la Communauté de communes ?

D'autres communes de Serre-Ponçon prennent en charge une partie des frais de transports scolaires pour toutes les familles sans critère d'éloignement par rapport aux arrêts de bus. Elle rappelle que les habitants de Prunières paient un prix plus important à l'accueil de loisirs sans hébergement de Chorges par rapport aux locaux.

Bien que la commune ne soit pas compétente en matière de transport scolaire, certaines actions peuvent être entreprises auprès de la Région notamment pour inciter à la mise en place d'arrêts de car au Serre, aux Vignes ou à Vière et à défaut, une réflexion peut être engagée afin d'accompagner les familles.

La séance est levée à 23h50.